



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 16/01/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 18

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

09/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 janvier, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALQUIER Hubert, M. ALIMECK Tony, M. BACHELEY Christian, M. BALLOT Jean-Philippe, M. BENOIT Dominique, M. COUSIN Michel, M. GERMAIN Patrice, M. HAUTON Charles, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. PEPIN Dominique, M. PETIT Christophe, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BIGOT Michel, M. MARIE Alain, M. MORIN Jacky

Procurations :

Etaient absents :

M. LE BAS Christian, M. BELTOISE Emmanuel, M. BOHEME Alain, M. BONNE Jean-Louis, M. COLIN Olivier, M. DECLERCK Laurent, Mme ECOBICHON Florence, M. GODET Frédéric, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. LAMPERIERE Emile, M. MARIE Paul, M. SAINT MARTIN Jean-Paul

Etaient excusés :

M. GUILLOT Alain, Mme BESSON Marie-Louise, Mme DROUET Mireille, M. GARNAVAULT Jacques, M. JEAN-BAPTISTE James, M. MARTIN Gérard, M. VANNIER François

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme LELIEVRE Annie

Numéro interne de l'acte : CS_2026_01

Objet : Budget Principal - Décision Modificative n°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-11 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2025 voté par délibération CS_2025_12 en date du 25 février 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'inscrire les nouveaux besoins qui nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

CONSIDÉRANT que toutes des dépenses prévues à la convention de DMO avec la commune de Guéprei n'ont pas été budgétées

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

- ADOPE la décision modificative n°1 sur le budget principal en inscrivant en dépenses et en recettes sur la section d'investissement 39 452 euros tels que détaillé au tableau ci-dessous :

N° INSEE : _____

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA DIVES

Exercice 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DECISION MODIFICATIVE N° 1

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
4581 (45) - 020 - 202208 : Dépenses (à sub)	39 452,00	4582 (45) - 020 - 202208 : Recettes (à subd)	39 452,00
	39 452,00		39 452,00
Total Dépenses	39 452,00	Total Recettes	39 452,00

- CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le 16/01/2026
Le Président du SMBD

